

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014

Date convocation : 24/03/2014

Absents : DESSOLIERS Lydie, ayant donné procuration à Rolande AZAM.

1-Installation du nouveau conseil municipal et élection du maire et des adjoints : il est donné lecture du nom des membres du conseil municipal élus à l'issu du premier tour de scrutin des élections municipales du 23 mars 2014.

Election du maire : à l'issu d'un vote à bulletin secret, Rolande AZAM est élue maire (13 pour et 1 blanc)

Election des adjoints : après avoir décidé du nombre d'adjoints à élire : 3,
Benoît RAVAILHE est élu 1° adjoint (13 pour et 1 blanc)

Françoise EMERIAUD est élue 2° adjoint (13 pour et 1 blanc)

Michel KOSTIW est élu 3° adjoint (12 pour et 2 blancs)

2- Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux suivants :

Organisme	Activité	Nombre	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Communauté de Communes du Carmausin et du Ségala Carmausin	<ul style="list-style-type: none"> • Voirie intercommunale, • Contrat rivière Viaur, • Contrat rivière Cérou • Office de Tourisme du Ségala Tarnais • Centre Social du Ségala Tarnais 	1+1	Rolande AZAM, Maire	Benoît RAVAILHE, 1° adjoint
Françoise EMERIAUD : Syndicat Rivière Viaur, Com Evaluation charges ...				
SIAEP Pampelonne	Distribution, gestion eau potable et réseaux	2+2	Gérard DOUZIECH Benoît RAVAILHE	Michel KOSTIW Christian PORCHIS
SIAEP du Viaur	Distribution, gestion eau potable et réseaux	2+2	Gérard DOUZIECH Michel KOSTIW	Philippe MARIE Christian PORCHIS
SICTOM de Pampelonne	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des ordures ménagères, • tri sélectif • déchetterie la Croix de Mille 	2+2	Yves BOUSQUET Fabienne CAVALIE	Philippe MARIE Martine DUFOSSE
SIERC Tanus	Réseau d'électrification	2+2	Rolande AZAM Gérard DOUZIECH	Damien MERCADIER Fabienne CAVALIE

SDET du Tarn	Electrification Tarn	2	Gérard DOUZIECH Christian PORCHIS	
SIVOM de Pampelonne	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement voirie communale • Médiathèque • Réseau d'Ecole • Domaine du Vergnet 	2+2	Rolande AZAM Lydie DESSOLIERS	Christian PORCHIS Philippe MARIE
SRPI Pampelonne, Moularès, Tanus	Gestion du fonctionnement des écoles de Tanus et Pampelonne	2+2	Jean SOLER Américo SOARES	Christian PORCHIS Stéphane JEAMBRUN
SIVU Ecole du Viaur	Gestion bâtiment scolaire Ecole Tanus (investissement)	2+2	Rolande AZAM Jean SOLER	Christian PORCHIS Stéphane JEAMBRUN

Délégué au CNAS : Françoise EMERIAUD
Conseiller défense : Michel KOSTIW

3-Commisison d'appel d'offres :

Président	Membres titulaires (3)	Membres suppléants (3)
Rolande AZAM, Maire	Christian PORCHIS Michel KOSTIW Benoît RAVAILHE	Gérard DOUZIECH Philippe MARIE Françoise EMERIAUD

4- Membres du conseil municipal au CCAS :

Rolande AZAM, Présidente
Lydie DESSOLIERS
Françoise EMERIAUD
Martine DUFOSSE
Michel KOSTIW

5- Délégations attribuées au Maire par le Conseil municipal : il a été décidé à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer les délégations suivantes à Mme le Maire :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords- cadres dans la limite d'un montant égal à 90 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du marché initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux utilisés dans le cadre du travail des employés municipaux ou dans le cadre du transport de matériel par un élu municipal à l'occasion de festivités locales ou intercommunales.

6- Indemnités de fonction Maire –Adjoints : il a été décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, des indemnités suivantes :

<i>Nom et Statut</i>	<i>Pourcentage indice 1015</i>	<i>Montant mensuel brut au 29/03/2014</i>
AZAM Rolande, Maire	25 %	950.37 €
RAVAILHE Benoît, 1° adjoint	8.25 %	313.62 €
EMERIAUD Françoise, 2° adjoint	8.25 %	313.62 €
KOSTIW Michel, 3° adjoint	8.25 %	313.62 €

Madame le Maire de Tanus, Rolande AZAM